

A la voix de ceux qui étaient là, près de lui, se mêlaient d'autres voix ; aux images véritables, d'autres se substituaient qu'il sentait obscurément ne pas exister.

Aux dépositions des médecins, des domestiques, des gendarmes s'ajoutaient, s'enchevêtraient inextricablement des épisodes d'Afrique, des combats et, dans le lointain, des montagnes couvertes de neige, le chalet de sa mère Catherine, sa fuite avec Fanchon pour échapper à Anspach et à ses complices.

Le cadavre de M. Pulker dont on parlait disparaissait et c'était sur la tombe du bon Girodias qu'avec Fanchon il se voyait agenouillé.

Il entendait ses camarades de régiment venir témoigner en sa faveur, croyait sentir la pression de leurs mains, puis apparaissait M. Delort, puis Jacques...

Et tandis que ses prunelles hagardes les contemplaient, il essayait, en vain, de comprendre leurs paroles.

Il lui parut que tous deux lui faisaient des signes d'amitié, et il ne put répondre à leurs démonstrations.

Dans une sorte de crépuscule, M. et Mme de Pervenchère lui apparurent et tous deux, les yeux pleins de larmes, contemplaient douloureusement un jeune homme et une jeune fille assis sur le banc d'infamie et baissant, dans une attitude prostrée, leur visage vers la terre.

Et, soudain, ces deux malheureux relevèrent le front et tendirent à Renaud de Pervenchère et à Blanche leurs mains suppliantes... Et Georget se reconnut et reconnut Fanchon...

Une voix stridente le tira de cette torpeur.

L'avocat général répondait aux défenseurs de Fanchon et de Georget.

Il disait :

—La matérialité du fait est indéniable ; Fanchon Devoissoud a assassiné M. Pulker, Georges Bernard a tenté d'assassiner Mlle Simone de Beauchamp.

"Ceci, messieurs les jurés, a été établi par des témoignages irréfutables que n'ont pu, malgré leur éloquence à laquelle je rends justice, ébranler les défenseurs des accusés.

"Est-ce que, en dépit de leurs efforts, la culpabilité des prévenus reste douteuse pour vous ? Non, messieurs les jurés, de cette culpabilité vous ne doutez pas, vous ne pouvez pas douter !

"Aussi, avec une habileté à laquelle je rends justice, mais contre laquelle je dois vous mettre en garde, les honorables défenseurs des accusés ont-ils glissé rapidement sur les déclarations si formelles des témoins et celle si poignante de la victime ?

"Toute leur éloquence devait se briser, tous leurs artifices de langage être vains devant les témoignages écrasants que vous avez entendus !

"Que restait-il donc à tenter pour faire naître le doute dans votre esprit, alarmer votre conscience, obscurcir la vérité qui éclatait à vos yeux ?

"Il fallait tenter de vous prouver que ce double crime demeurerait sans explication possible, que nul intérêt ne pouvait guider les coupables !

"Oh ! ne pouvant attaquer de front la citadelle de la vérité, on a fort habilement essayé de la tourner.

"On ne pouvait abattre l'auguste figure planant dans l'azur ; il paraissait impossible de l'atteindre directement ; on a espéré envelopper, par les lourdes vapeurs de la rhétorique, la vérité divine !

"Sous toutes les formes, cette question nous a été posée : "Nos clients sont coupable, dites-vous, mais essayez donc de trouver un mobile à ces circonstances ?

"Pour Georges Bernard, la vengeance, prétendez-vous ; mais, est-ce que les lettres écrites par lui ne prouvent pas qu'il était désespéré et non jaloux, qu'il voulait mourir et non faire mourir !

"Les lettres qui le prouvent sont au dossier, elles ont été lues devant vous !

"Où trouvez-vous un indice vous permettant de croire que ce désespéré peut devenir un assassin ?

"Voilà ce qu'on vous a dit, messieurs les jurés, voilà la question à laquelle on veut que vous répondiez.

M. l'avocat général fit un effet de manches et continua :

—Une autre question plus insidieuse encore vous a été posée dans l'espoir de troubler votre conscience.

"Je vais exposer cette question qui concerne Fanchon Devoissoud et je répondrai ensuite aux diverses et habiles interrogations faites par les défenseurs des accusés.

L'auditoire et les jurés devinrent plus attentifs encore après ces paroles du ministère public.

—Quel est le mobile qui a poussé Fanchon Devoissoud au crime ? répéta Me Cabinot.

"Permettez-moi, messieurs, de rappeler les antécédents de l'accusée :

"Vagabonde à l'âge de huit ans, elle courait les routes avec son frère adoptif, Georges Bernard, chantant dans les auberges, sur les places publiques.

"Avec les exemples que cette existence mettait chaque jour sous les yeux de deux enfants privés de guide, de conseils, pouvaient-ils rester honnêtes ?

"Est-ce que leur cœur, leur imagination, leurs pensées n'étaient pas gangrenées par le pernicieux spectacle de la débauche, du vice, de la grossièreté.

"Est-ce que, vivant dans cette fange, ils pouvaient rester purs ?

"Poser cette question, messieurs les jurés, c'est la résoudre, les cygnes n'élisent pas domicile dans la boue !

"Et c'est dans la boue qu'a vécu l'accusée !

"Aussi belle que vicieuse, d'une intelligence supérieure, servie, auréolée, — permettez-moi, messieurs les jurés, cette expression, — auréolée par son incontestable talent de musicienne, d'artiste lyrique, l'accusée, devenue jeune fille, sut capter la confiance, la sympathie, l'amitié de la vénérable famille de Beauchamp.

"Songez, messieurs les jurés, ce qu'il a fallu de duplicité, d'infamie habileté à cette chanteuse des rues, dépravée par les tristes et honteux hasards de son existence errante et misérable, pour circonvenir, tromper, s'insinuer dans le cœur et dans l'esprit de la femme distinguée qu'est Mme de Beauchamp !

"Songez à cela, messieurs les jurés, et vous frémisserez d'indignation et de dégoût !

M. l'avocat général jeta cette apostrophe d'une voix tonnante.

Il s'essuya le front et continua :

—L'amitié de la comtesse de Beauchamp ne suffit pas longtemps à l'audacieuse intrigante, il lui fallait l'amour du fils : Jacques de Beauchamp fut séduit par la réelle beauté de Fanchon Devoissoud et par sa modestie jouée !

"L'habile comédienne doublait la chanteuse, elle excellait dans l'un et l'autre emploi, elle chantait avec âme d'honnêtes et mélodieux refrains, en même temps qu'elle faisait admirer l'artiste, elle savait faire désirer la femme !

"M. Jacques de Beauchamp fut conquis par cette aventurière du génie ! Il en vint, messieurs les jurés, à un tel affollement qu'il voulut épouser Fanchon Devoissoud !

"Oui, Jacques de Beauchamp, ensorcelé, souhaitait, exigeait que sa mère consentît à son mariage avec Fanchon la Vieilleuse.

"Fanchon la Vieilleuse, vous le savez, messieurs les jurés, est le nom de guerre de l'accusée.

"Que de larmes a dû verser la noble comtesse de Beauchamp en apprenant l'humiliante détermination de son fils !

"Que de prières elle a dû adresser à ce fils pour le supplier de revenir à la raison, à la dignité, au respect de son nom !

"On le devine aisément et l'on devine aussi, qu'affolé par la dangereuse sirène qui avait pris possession de son être, Jacques de Beauchamp put être entraîné dans le gouffre impur où elle l'attirait en troublant son cœur et son imagination par toutes les séductions que savent mettre en œuvre ces créatures !

"Fanchon a atteint son but, elle est fiancée à Jacques de Beauchamp ; sa proie ne peut lui échapper !

"Elle croit, elle en est sûre.

"Elle se trompait ! La Providence envoyait à la famille de Beauchamp un sauveur en la personne de M. Pulker.

"Oui, messieurs les jurés, M. Pulker devait empêcher le funeste mariage de Jacques de Beauchamp avec Fanchon Devoissoud.

"Par quel moyen ? En dévoilant le honteux passé de cette fille qu'il avait rencontrée en Suisse, dont il possédait des lettres !

"Ces lettres, messieurs les jurés, elles sont au dossier et je puis...

—Ces lettres sont anonymes ! s'écria le défenseur de Fanchon, il ne peut en être tenu compte. Je demande à M. le président de n'en pas autoriser la lecture.

—Mtre Cabinot, vous ne pouvez lire ces lettres à l'audience, déclara le président.

—Je suis heureux de vous obéir, monsieur le président, je vous avoue que je souffrais à la pensée d'être, par devoir, tenu de lire en public ces répugnants secrets d'un amour vénal.

En prononçant ces mots, Mtre Cabinot agitait ses larges manches et semblait frémir de dégoût. Ses lèvres, — comble de l'habileté — se serraient blouissantes.

Cet audacieux effet d'auditoire porta sur le public et sur le jury, des regards chargés de malédiction s'appesantirent sur la malheureuse Fanchon éperdue, suffoquant de honte.

L'avocat-général profita de l'émotion de tous pour frapper un grand coup.

—Maintenant, messieurs les jurés, dit-il, le mobile du crime éblouit vos yeux, M. Pulker entrant dans la noble famille de Beauchamp, souffrait de l'alliance projetée par celui qui devenait son frère.

"Il menaçait de démasquer Fanchon Devoissoud, si elle ne renonçait à ses projets en disparaissant.

"Elle feignit d'accepter ces conditions, gagna du temps, obtint, le soir même des noces, un entretien avec M. Pulker, voulut lui arracher les lettres qu'il pouvait avoir d'elle.

"Ces lettres, messieurs les jurés, M. Pulker ne les possédait plus ;